

N°69/2020

ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BOUAYE – PREVENTION DE LA PROPAGATION DU COVID-19

Le Maire de la ville de Bouaye

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 complété par l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 ;

CONSIDERANT le caractère fortement pathogène et contagieux du virus Covid-19 ;

CONSIDERANT que les rassemblements favorisent la transmission rapide du virus ;

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires adaptées et qu'il y a lieu, en conséquence d'interdire l'accès aux salles et équipements municipaux répondant,

ARRETE

Article 1 : Afin de prévenir la propagation du virus Covid-19, l'accès aux salles et équipements municipaux suivants est strictement interdit jusqu'à nouvel ordre :

- L'ensemble sportif Bellestre ;
- L'ensemble sportif René Gautier ;
- Le stade Georges Tougeron (club house inclus) ;
- Le boulodrome de l'Etier ;
- La halle de tennis ainsi que les terrains extérieurs ;
- Le skate parc des Ormeaux ;
- La piste d'athlétisme Patrice Perrais ;
- La piste de Roller ;
- Les salles Jacqueline Auriol / Eugène Lévêque / Germaine Tillion / José Foulon ;
- La salle du Conseil Municipal (hors réunions du Conseil municipal) ;
- Les locaux associatifs municipaux, et notamment le foyer Marcel Herbreteau et les locaux du 1 rue de Nantes et 9 rue de Nantes.

Article 2 : Seuls les agents municipaux et les entreprises chargées de l'entretien et de la sécurisation des salles et équipements municipaux énumérés à l'article 1 sont autorisée à les utiliser.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville de Bouaye, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Bouaye, le responsable de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les portes ou à proximité des équipements concernés.

Fait à Bouaye, le lundi 16 mars 2020

Le Maire,
Jacques GARREAU



AMPLIATION

Clubs sportifs
Etablissements scolaires
Gendarmerie de Bouaye
Police Municipale
DIVACS